AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C0833
FR0000039299-FS0376

8 avril 2016

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

BOLLORE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 7 avril 2016, M. Sébastien Picciotto a déclaré avoir franchi en baisse, le 3 avril 2016, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société par actions simplifiée Orfim (30 avenue Marceau, 75116 Paris) qu'il contrôle, le seuil de 5% des droits de vote de la société BOLLORE et détenir, de concert avec M. Alexandre Picciotto 148 058 993 actions BOLLORE représentant 148 059 093 droits de vote, soit 5,11% du capital et 3,12% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Orfim	147 901 489	5,11	147 901 489	3,11
Sébastien Picciotto	5 500	ns	5 600	ns
Alexandre Picciotto	152 004	0,01	152 004	ns
Total concert	**148 058 993**	**5,11**	**148 059 093**	**3,12**

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre total de droits de vote de la société BOLLORE.

[1] Sur la base d'un capital composé de 2 895 000 442 actions représentant 4 750 773 759 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.